

134502 - Le jugement de la prise de stimulants pour concevoir des jumeaux

La question

Est-il permis à mon épouse de prendre des stimulants naturels pour avoir des jumeaux, étant donné qu'elle ne les prend que par désir de concevoir des jumeaux.

La réponse détaillée

Il n'y aucun inconvénient à ce que votre épouse prenne des stimulants naturels ou artificiels pour concevoir des jumeaux à condition qu'ils ne soient pas nocifs. C'est parce que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « ni préjudice à subir ni dommage à infliger. » (rapporté par Ahmad et par Ibn Madjah (2341) et jugé authentique par al-Albani dans *Sahih d'Ibn Madjah*.

Cependant, il convient de consulter un médecin sûr à propos du principe et à propos du type de stimulant à prendre afin de savoir si cela porte préjudice à l'épouse.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes : « comment juger l'usage de comprimés stimulants pour contracter une grossesse par une femme mariée depuis long temps mais sans enfants »

Voici sa réponse : « il faut s'en référer à un gynécologue. S'il confirme que la prise de tels médicaments n'est pas nocive, on peut les utiliser pour concevoir car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Prennez épouses parmi les femmes amoureuses et fécondes car votre nombre m'inspirera fierté. » Extrait des avis juridiques consultatifs: *nouroune ala ad-darb*.

Allah le sait mieux.